



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de

BEUIL

Alpes-Maritimes

006-210600169-20220119-2022_01_04-DE
Reçu le 08/02/2022

Le mercredi dix-neuf janvier deux mille vingt deux , à 17 heures à la salle des fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 14.01.2022

Etaient présents : M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal,

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 19/01/2022, M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Rodolphe BIZET aux termes d'une procuration en date à Beuil du 18/01/2022, M. Frédéric PASQUIER est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/01/2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2022

DELIBERATION N° 04 : DESIGNATION D'UN REFERENT AUX SERVICES TECHNIQUES : ORGANISATION DES OPERATIONS DE DENEIGEMENT :

Objet : 1/ Désignation d'un référent aux Services Techniques
2/Organisation des opérations de déneigement

1/ Désignation d'un référent aux services techniques :

Considérant de la demande de mise en disponibilité de l'un des agents techniques, à compter du 1er Février 2022, et afin de préserver la continuité dans l'organisation des services techniques, Le conseil Municipal propose de nommer Monsieur Noël MAGALON en tant que référent aux services techniques.

2/ Organisation des opérations de déneigement :

Compte tenu du mouvement au sein des effectifs des services technique exposé ci-dessus, ayant un impact direct sur l'organisation des opérations de déneigement.

Compte tenu de la modification des conventions de déneigement.

Le conseil municipal expose le souhait d'élire un référent au déneigement.

Aussi, afin de répondre aux attentes dans ce domaine et dans un souci de confort de gestion et d'optimisation, le conseil municipal propose de nommer Monsieur Alexandre GEFFROY en tant que référent au déneigement.

VOTES :

Monsieur MAGALON ne prend pas part au vote

Pour : 10

Contre : 0
Abstentions : 1
006-210600169-20220119-2022_01_04-DE
Reçu le 08/02/2022
AR Prefecture
Délibération adoptée à la majorité des voix

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,

M. Jean-Louis COSSA



M. Alexandre GEFFROY



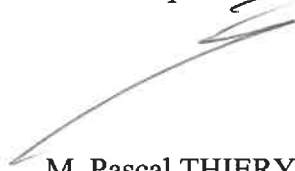
M. Christian GUILLAUME



M. Nicolas DONADEY



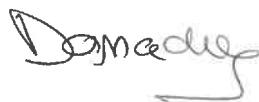
M. Rodolphe BIZET



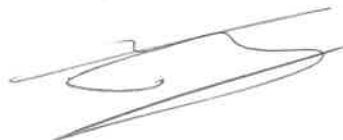
M. François SCHULLER



Mme Karine DONADEY



M. Pascal THIERY



Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

